

# **Appel des Citoyens électrosensibles**

**Nous, citoyens, devenus électrosensibles en raison du déploiement rapide, invasif et généralisé des technologies sans fil, alertons que la technologie du compteur électrique Linky n'est pas compatible avec notre état de santé ;**

**Nous, citoyens électrosensibles, avons déjà mis en œuvre le principe de la transition énergétique en consommant le moins d'énergie possible, nos foyers étant vides de toute technologie énergivore et le courant électrique étant coupé la nuit afin de préserver notre santé ;**

**Nous, citoyens électrosensibles, alertons que nous ne pourrions pas accueillir le compteur Linky dans nos habitats sans risquer de voir notre santé se dégrader rapidement et mettre notre vie en danger ;**

**De ce fait, nous, citoyens électrosensibles, refusons l'installation dans notre habitat du compteur Linky, incompatible avec notre état de santé et souhaitons conserver le droit d'accès au réseau électrique, sans discrimination, au même titre que tout autre citoyen;**

**C'est pourquoi, par cet appel, nous demandons à ce que notre gouvernement protège notre santé, comme le prévoit l'article 11 du Préambule de la Constitution du 27 octobre 1946 et prenne les décisions et mesures nécessaires.**

**France, le 18 Juin 2015**

**Art 11 du Préambule de la Constitution du 27 Octobre 1946 :** Elle garantit à tous, notamment à l'enfant, à la mère et aux vieux travailleurs, la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs.